Image not found or type unknown

Demande de nationalité française avec une adoption par kafala

Par **beka**, le **17/03/2013** à **21:15**

Bonjour,

Je suis arrivée en France en 2008(a l'âge de 14 ans), suite a mon adoption (kafala) par ma soeur (française) et son mari(français).
j'aimerais bien savoir si il y'a une possibilité d'acquérir la nationalité française vue que je viens d'avoir mes 5 ans en France.
Je suis titulaire d'une carte de résidente 10 ans.
je suis lycéenne(je n'ai pas de revenues mais je suis prise en charge par mes parents adoptifs)
j'ai 19 ans et 2 mois. (l'age de la majorité en Algérie est 19 ans).
Merci d'avance de votre réponse.

Par **amajuris**, le **18/03/2013** à **13:28**

bjr,
la kafala n'est pas une adoption selon le droit français.
mais cela ne vous empêche pas de demander la nationalité française si vous répondez aux conditions exigées.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés